

Projet de résolution

R 2

Préavis pour la nomination du lieutenant Thomas Stalder en tant que commandant de la Compagnie 52 des sapeurs-pompiers volontaires de Versoix, avec le grade de capitaine

conformément à l'article 30A, alinéa 3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

vu le préavis de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population du 30 mai 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif;

le Conseil municipal

DECIDE

par [nombre] oui, [nombre] non et [nombre] abstentions

 D'approuver la proposition de nomination en tant que commandant de la Compagnie 52 des sapeurs-pompiers volontaires de Versoix, avec le grade de capitaine, dès le 1^{er} juillet 2022, du lieutenant Thomas Stalder, né en 1978, de nationalité suisse et domicilié à Versoix.